

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 16 janvier 2026, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 1, rue de la Gare à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le jeudi 11 juin 2026 de 08.30 heures jusqu'à 16.30 heures, dans la rue de la Gare, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 1, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Le jeudi 11 juin 2026 de 08.30 heures jusqu'à 16.30 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de la Gare, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de la maison numéro 1, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Suppression temporaire d'une voie de circulation

Le jeudi 11 juin 2026 de 08.30 heures jusqu'à 16.30 heures, suivant les besoins des travaux, la voie de circulation réservée aux automobilistes aménagée du côté impair dans la route de Diekirch, sur le tronçon entre la maison numéro 65 jusqu'à la maison numéro 57, pour tourner à gauche dans la rue de la Gare, est supprimée.

Contournement obligatoire

Le jeudi 11 juin 2026 de 08.30 heures jusqu'à 16.30 heures, les conducteurs de véhicules circulant dans la route de Diekirch (RN 7), sur le tronçon entre la maison numéro 65 jusqu'à la maison numéro 57, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Walferdange, le 16.01.2026

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre f.f.,



Jessie Thill